RB213571

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

Joseph Pope

COMPTE

PAR RECETTE ET DEPENSE,

POUR L'OUVERTURE

DU

Chemin de Communication,

ENTRE

LE FAUX-BOURG STE. MARIE, ET LA COTE DE LA VISITATION,

PAR

JH. PAPINEAU, ECUIER.

MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR JOSEPH VICTOR DELORME,
Rue St. Paul, No. 137.
1817.

PHILOTHEAN
SEMINARY

AVIS.

Messieurs les Souscripteurs au Chemin de Communication entre le Faux-bourg Ste. Marie en cette Cité de Montréal, et la Côte de la Visitation, sont priés d'accepter en la Forme Actuelle le Compte de Recette et Dépense pour mettre à exécution le plan proposé.

Il a été jugé nécessaire d'y joindre la Copie de l'acte de Souscription et de l'acte de Division par sort et un extrait du Contract de Vente par le Sieur John Pickle. Junior pour l'information des interessés.

Il appert par le Compte de Recette et de Dépense qu'il ne restera à employer aux travaux nécessaires au Chemin en question que les deniers qui proviendront de la Vente de six lots réservés qui restent individus.

Quoiqu'il soit porté en Recette le prix entier de cent seize lots qui ont été tirés au sort, il est cependant de fait que quelques uns n'ont encore rien payé, d'autres n'ont donné que des accomptes ; on ôse se flatter que ceux qui sont en Demeure payeront immédiatement le prix de leur souscription.

N. B.— Quelques uns des souscripteurs ne se sont pas soucié de prendre Titre après avoir tiré au sort ; mais ont résigné et les Titres ont été donnés a dautres.

144930

SOUSCRIPTION

POUR OUVRIR UN CHEMIN COMMUN, A L'USAGE PARTICULIER DES SOUSCRIPTEURS ET DE CEUX QUI CONTRIBUERONT A FAIRE LE DIT CHEMIN, SOIT PAR ARGENT OU PAR LEUR TRAVAIL, POUR COMMUNIQUER DU FAUX-BOURG Ste. MARIE, PRES CETTE VILLE, A LA COTE DE LA VISITATION.

Les conditions de cette Souscription sont que Mtre. Joseph Papineau, Notaire de cette ville, prendra Ceſſion et transport à titre de Fidei,-commis du Sieur John Peckle, Junior, de la terre qu'il a acquise l'année dernière du Sr. Pre. Monarque père et de ſes enfans, par contract paſſé devant Mtre. Papineau, Notaire et ſon confrère, le trente un Juillet, mil huit cent neuf, contenant la dite terre deux arpens de front ſur environ ſoixante arpens de profondeur, tenant par devant, à la grande rue du Faux-bourg Ste. Marie, par derrière au chemin de front de la côte de la Viſitation.

Cette Terre ſera diviſée par Lots en la manière ſuivante ; d'abord il ſera laiſſé une place commune d'un arpent de largeur ſur trois arpens de profondeur, et chaque côté de la dite place, il y aura douze Emplacemens de quarante cinq pieds de front ſur quatrevingt dix pieds de profondeur ; les deux emplacemens joignant la grande rue du Faux-bourg Ste. Marie ſeront plus grands, à raiſon de l'obliguité de la dite rue ; en ſorte que l'emplacement du Nord-Eſt aura quarante cinq pieds en ſa plus petite largeur, et au bout des dits quarante cinq pieds, la ligne de diviſion d'avec le ſecond Lot ſera priſe à angle droit, et prolongée jusqu'à la ligne du Sud-Ouest de la dite terre pour établir de cette ligne tous les Emplacemens ſuivans, par des lignes paralleles et à angle droit.

Au bout de la dite place, il ſera pris ſur le milieu de la dite terre un chemin de ſoixante dix pieds de largeur à gagner jusqu'au chemin de front de la côte de la Viſitation.

De chaque côté du dit chemin, il y aura d'abord dix lots d'un demi arpent de front, sur cent quarante cinq pieds de profondeur, plus ou moins ; ensuite il y aura douze Lots, chaque côté du dit chemin, d'un arpent de front chacun sur la même profondeur ; ensuite seize autres lots, chaque côté du dit chemin, d'un arpent et un quart de front chacun ; ensuite six lots d'un arpent et demi chacun ; et enfin le reste de la dite terre sera divisée en quatre ou cinq Lots de deux arpens de front chacun sur le niveau du dit chemin sur la profondeur susdite de cent quarante cinq pieds plus ou moins.

Il sera laissé de distance à autre des avenues de trente six pieds de largeur, afin de faciliter par la suite la communication avec les terreins adjacens.

Aussitôt la souscription remplie pour cent seize à dix huit lots, chaque souscripteur payera entre les mains du dit Mtre. Papineau Fidéi-Commissaire, la somme de deux cens francs, ou huit livres six chelins huit déniers, Cours actuel de la Province ; pareille somme au bout de six mois, auquel tems le dit Fidéi-Commissaire donnera titre et possession à chaque souscripteur du lot qui lui sera échû ainsi qu'il sera dit ci après, et enfin chaque souscripteur payera pareille somme de deux cens francs ou huit livres six chelins huit pence, Cours actuel, au 1*er.* de Mai, mil huit cent onze, sans intérêts pour chaque Lot.

Aussitot que la souscription sera complette pour cent seize Lots, les souscripteurs s'assembleront et tireront au sort et il sera donné par le dit Fidéi-Commissaire, un titre devant notaire à chaque souscripteur, pour le lot qui lui sera ainsi échû sous le delais de six mois, ou plutôt si tel souscripteur l'éxige en payant le second terme de payement, lors de la passation du dit titre, à la charge des droits seigneuriaux aux quels le dit titre donnera lieu et pour l'avenir seulement ; à la charge de clore seul le long des dits chemins et avenues et mitoyennement avec les voisins et de payer le coût du Contract et taxe.

Sur les deniers provenants de la dite souscription sera premierement prélevé le prix de la dite terre et des droits seigneuriaux dont elle est actuellement tenue, et les frais néceſſaires pour mettre le présent plan à exécution.

Le dit Fidéi-Commissaire pour recevoir et payer les dits déniers et diriger l'éxécution du présent plan n'éxigera pas plus de cinq pour cent de commission sur les deniers qui seront ainsi prélevés.

Ceux qui ne voudront pas souscrire pour un lot, mais qui voudront contribuer, soit en argent, soit par travail jusqu'à la concurrence de vingt quatre francs ou d'une livre courant pour le moins, auront droit d'usage du dit chemin.

Tous les deniers ainsi prélevés, le prix d'achat de la dite terre, des droits seigneuriaux comme susdits et la dite commission de cinq pour cent déduite seront employés à faire faire le dit chemin et ponts qui s'y trouveront et à retirer les eaux en autant que les deniers ainsi prélevés y pourront suffir, dans la proportion suivante.

116 lots à £25	£2900	„ „
Commission à 5 pr. ct. — — — 145 —		
Prix de la terre — — — — 1500 —		
Droits Seigneuriaux — — 100 —	1745	„ „
BALANCE pour payer les frais d'arpentages et autres contingens, pour faire le chemin, ponts, &c. — — — —	£1155	„ „

Le dit Fidei-Commissaire, rendra compte dans les papiers publics de la Recette et emplois des deniers de la présente souscription. Pour la commodité des travailleurs, l'usage des lots est réservé jusqu'au premier de Novembre prochain, et d'ici à ce tems les souscripteurs seront déchargés de l'entretien des clotures de ligne auxquelles la dite terre peut-être sujette, il est bien entendu qu'aucun des souscripteurs et autres qui contribueront à faire le dit chemin ne prétendront être déchargés de travailler aux autres chemins publics auxquels leurs autres possessions peuvent être sujettes.

L'an mil huit cent dix, le vingt huit d'Avril, les notaires soussignés se sont exprès transportés en la ville et Faux-bourg Ste. Marie en la demeure des divers ci après nommés, aux fins que mentionnées ci-dessus et leur ayant communiqué et donné lecture des conditions ci devant exprimées, ont chacun respectivement dit et déclaré les avoir pour agréables, consentent et accordent de s'y conformer, et ont chacun en droit, soi souscrit pour le ou les lots ci après mentionnés ainsi qu'il en suit, savoir :—

L'honorable Pierre Louis Panet, Ecuier, a souscrit pour un lot, en foi de quoi il a signé.

Messieurs Jean Bte. Durocher, Jean Bouthillier, Joseph Bédard, et Louis Viger, Ecuiers, Joseph Louis Papineau, Mademoiselle Angélique Cornud et autres, qui ont signé, ont chacun respectivement souscrit pour les Lots suivants.

	LOTS.
Joseph Bedard	1
J. L. Papineau	1
A. L. Cornud	1
J. Bouthillier	1
Fredk. Gunnerman	1
Henry Dow	1
Charles Prévost, junior	1
Chas. Prevost, père	1
Henry Pierre	2
L. M. Viger	1
Jean Marie Noro	1
Michel Fournier	2
Jn. Ls. Norau J. Bte. Norau - - - - - -	1
J. B. Durocher	1
Fredk. Steem, † sa marque	3
F. Chef dit Vadeboncœur, † sa marque	1
Piere Monarque père, † sa marque	2
Henry Sauvage, † sa marque	1
Conrad Happel	1
Michel Vincent, † sa marque	2
Louise Le Pailleur	1
John Molson	2
[Signé] Thos. Barron N. P. avec paraphe, et Ls. Guy, N. P.	
Et le premier de Mai, mil huit cent dix, nous avons continué la présente souscription ainsi qu'il en suit, savoir :—	
Arthur Gilmor	1
Ant. Piquet, † sa marque	1
Magloire Deromme, † sa marque	1
Alexis Patenaude, † sa marque	1
James Strother	1
Laurence Murphy	1
Will Harris	1
Gilbert Miller	1
Wm. Cook	1
Amable Perrault, † sa marque	1
[Signé] Thos. Barron, N. P. avec paraphe, et Ls Guy, N. P.	
Et le deuxieme jour du mois de Mai, mil huit cent dix, les notaires soussignes ont continué la présente souscription ainsi qu'il en suit :—	
Charles Simon Delorme	1
Pierre Delorme	1
Louis St. Amour	1
Benjamin Beaubien	1
François Boucher, † sa marque	1
Pierre Desautel, † sa marque	1
J. M. Cadieux	1
James Woolrich	1
George Clark	1
Pierre Lukin	1
F. Bender, Avocat	1
Jean Delisle	1
Alexdr. Mackay	4
St. George Dupré	1
[Signé] Thos. Barron, N. P. avec paraphe, et Ls. Guy, N. P.	

Et le cinquième jour de Mai la présente souscription a été continuée par les Notaires soussignés ainsi qu'il en suit.

	LOTS.
D. Rousseau	2
Veuve Joseph Perrault	1
Austin Cuvillier	1
James Fraser	1
James Brown	1
Pre. Huguet Latour	1
James McGill	4
Ed. Wm. Gray	1
Fredk. Wm. Ermatinger	1
J. Bte. Dézery	1

Et le sept de Mai a été continuée ainsi qu'il en suit.

Arthur Gilmor for Blyther.	1
David David	1
John Blackwood	1
Jos. Gauvin	1
James McDowell	1
Samuel David	1
Vincent Dufort	1
Jh. Valois	1
Rozalie & Benjamin Papineau	1
Augustin & Toussaint Papineau	1
Joseph Ray	1
Charles Bousquet † sa marque	1
Pierre Monarque fils	1
Jh. Labadie	1
J. Bte. Boutonne dit Larochelle † sa marque	1
Amable Devilleray	1
Hart Logan	2
Antoine Lange	1

[Signé] Thos. Barron N. P. avec paraphe, et Ls. Guy N. P.

Et le huitième jour de Mai, les notaires soussignés ont continué la présente souscription, ainsi qu'il en suit.

Dv. Ross	4
D. Ogden	1
Wm. Martin	1
F. X. Daveluy	1
Didier Jubert	1
J. Bertrand	1
A. Papineau	2
Jabez. D. DeWitt	1
Louis Lamontagne	2
Charles Lamontagne	1

[Signé] Thos. Barron N. P. avec paraphe, et Ls. Guy N. P.

Et le neuvième jour de Mai la présente souscription a été continuée par les notaires soussignés ainsi qu'il en suit.

Alexander Logie	1
Marie Magdelaine Dézery	1
John Richardson	2
John Forsyth	1
John Gregory	2
McTavish McGillivray & Co.	2
Ls. Guy	1
Antoine Dubord Latourelle	1

Et la souscription étant remplie il a été cessé d'y vaquer, et a le dit Mtre. Jh. Papineau Ecr.

signés avec nous Notaires lecture faite. (Signé) Jh. Papineau avec paraphe, Thos. Barron N. P. avec paraphe, Louis Guy N. P. avec paraphe. dix mois rayés nuls.

Vraie Copie, *Ls. GUY.*

DU CONTRACT DE VENTE par John Peckle, junior, à Mtre. Jh. Papineau acquéreur a titre de Fidéi-Commis, passé devant Mtre. Ls. Guy, Notaire, et son confrère du dix Mai, mil huit cent dix a été extrait ce qui suit :

CETTE vente, cession, transport et délaissement ainsi fait à la charge des droits seigneuriaux tant du passé qu'à l'avenir et en outre pour et moyennant le prix et somme de quinze cent livres cours actuel de la province a compte et en déduction de la quelle somme le dit acquéreur en sa dite qualité de Fidéi-Commissaire, promet et s'oblige de bailler et payer à l'acquit du dit vendeur à Marie-Anne et André Monarque sitôt leur majorité ou qu'ils seront pourvûs par mariage à chacun respectivement la somme de cent sept livres deux chelins dix deniers un quart cours actuel de la province avec l'intérêt par chacun, ou à compter du deuxième Juillet, mil huit cent neuf ; de bailler et payer au Sieur Pierre Monarque père, au premier juillet, mil huit cent dix la somme de deux cent cinquante livres cours actuel de la province, et pareille somme au premier juillet, mil huit cent onze sans intérêt, et enfin les sept cent quatre vingt cinq livres quatorze chelins trois deniers et demi cours actuel de la province. Restant le dit acquéreur au dit nom promet et s'oblige de bailler et payer à l'acquit du dit vendeur, au sieur John Peckle père du dit vendeur a ce présent et acceptant comme suit, savoir : quatre cent livres cours actuel de la province au premier d'Octobre prochain avec l'intérêt, à compter du six Avril dernier, et les trois cent quatre vingt cinq livres quatorze chelins trois deniers et demi, Cours actuel de la province. Restants au premier de janvier prochain, avec aussi l'interêt, à compter du six d'Avril dernier, &c.

Ls. GUY, N. P.

L'AN MIL HUIT CENT DIX, le vingt cinquième jour d'Août à midi, se sont assemblés en la maison du Sieur Fromenteau au Faux-bourg Ste. Marie près cette ville, Messieurs les souscripteurs à un certain acte reçu par Mtre. Louis Guy l'un des notaires soussignés et son confrère, le vingt huit d'Avril dernier et jours suivants, aux fins d'ouvrir un chemin de communication entre le dit Faux-bourg Ste. Marie et la Côte de la Visitation; et la majeure partie des Souscripteurs étant présents en personne ou les personnes fondées de leur part conformément à la notice laissée à leur Domicile par Pierre Labadie Baillif de cette ville, aurait été observé, que Mtre. Papineau notaire de cette ville auront acquit par Contract passé devant le dit Mtre. Louis Guy Notaire, le dixième jour de Mai dernier dont lecture aurait été tout présentement faite, du Sieur John Peckle, la terre y mentionnée et l'aurait fait mesurer et diviser par lots conformément au dit Acte, du vingt huit Avril dernier, ainsi qu'il appert au plan ci annexé, signé et paraphé de quelques uns des dits souscripteurs et des notaires soussignés, *ne varietur* observant qu'il a été fait quelqu'allouance de quelques pieds de plus que les dimensions mentionnées au dit acte de souscription sur quelques uns des lots qui se trouvaient dans le cas de supporter des Fossés et Ruisseaux nécessaires à l'égoût des eaux; et qu'après avoir mesuré à l'extremité Nord-Ouest de la dite terre six lots de chaque côté du chemin de deux arpens de front chacun, il s'est trouvé pour le restant de la dite terre un lot chaque côté du dit chemin de Communication aboutissant au chemin de la Visitation qui ne contiennent chacun qu'un arpent de front sur le chemin de communication et irréguliers du côté du dit chemin de la Côte de la Visitation, et n'étant point de deux arpens de front ainsi que ceux des Souscripteurs qui se trouveraient tirer leur lot à l'extrémité de la dite terre, pourraient demander, ces deux derniers lots étant le reste de la terre en question avec les lots No. cinquante trois et vingt trois du côté du Nord Est du dit chemin de communication et les lots No. vingt trois, trente huit, trente neuf, quarante un, quarante deux et cinquante trois du côté du Sud-Ouest du dit chemin de communication ont été mis en réserve étant beaucoup gâtés par les eaux, l'inégalité ou qualité du terrein; en sorte que cent seize lots pour lesquels a été la souscription remplie ont été mis au sort et les dix autres susmentionnés mis en reserve seront ensuite vendus par le dit Fidéi-Commissaire de gré-à-gré s'il peut trouver vingt-cinq livres cours actuel de la province pour chacun des dits lots, si non lorsque tous les déniers provenants

des cent seize lots ainsi tirés au sort auront été employés au payement de la dite terre et aux frais du dit chemin et autres dépenses mentionnées au dit acte du vingt huit Avril dernier ; les dits lots mis en réserve, seront vendus par encan public aux plus offrant et derniers enchérisseurs, pour les deniers en provenant être aussi employés à la confection du dit chemin en la manière mentionnée au dit acte du vingt Avril dernier.

Et d'autant qu'il y a une Grange bâtie sur la dite terre dont partie se trouve sur le terrein réservé pour la place et partie sur les No cinq et six, la dite Grange est aussi réservée pour être vendue par encan au plus offrant et dernier enchérisseur qui sera tenu de l'enlever d'ici au premier d'Octobre prochain et les déniers en provenant seront aussi employés pour la confection et amélioration du dit chemin au dit acte du vingt huit Avril dernier et ce que dessus étant agrée et accepté par la majorité des souscripteurs présents il a été mis dans une boëte cent seize billets uniformes, roulés de même manière, et numérotés en dedans depuis No. un jusqu'à No. cent seize, laquelle boëte ayant été présentée à chacun des dits souscripteurs ils en ont chacun tiré un ou plusieurs billets conformement au nombre de lots pour lesquels ils ont souscrit, et ensuite a été mis dans une autre boëte cent seize billets uniformes roulés et pliés de même manière en chacun desquels a été marqué un des nombres des dits emplacemens, tels que marqués sur le plan ci annexé, distinguant le côté Nord-Est et Sud-Ouest du dit chemin de communication, et la dite seconde boëte ayant été présentée à chacun des dits souscripteurs dans l'ordre indiqué par les nombres portés sur les Billets que chacun d'eux avait tiré de la première boëte ils ont chacun respectivement tiré un billet de cette seconde boëte contenant le nombre du lot échu à chacun d'eux, et à mesure que chaque lot a été ainsi tiré, le nom de celui à qui tel lot est ainsi échû à chacun d'eux et à mesure que chaque lot a été ainsi tiré le nom de celui à qui tel lot est ainsi échû a été inscrit au présent acte vis-à-vis le Numéro correspondant, ainsi qu'il en suit, et ont signé lecture faite. Ainsi qu'il en est porté en la minute. (Signé) John Richardson, Henry Pierre, Benj. Beaubien, Vincent Dufort, Dr. Ross, Jn. Blackwood, Jean Delisle, Samuel David, Joseph Papineau, Thos. Barron N. P. avec paraphe, Ls. Guy, N. P avec paraphe.

Ls. GUY, N. P.

CÔTÉ SUD-OUEST

DU

Chemin de Communication

DU FAUX-BOURG STE. MARIE A LA COTE DE LA VISITATION.

Nos.	
1	Pierre Monarque fils
2	Alex. Mackay
3	Chas. Simon Delorme
4	John Molson
5	Dv. Rofs
6	Blyther
7	Frs. Boucher
8	Benjn. Beaubien
9	Guilbert Miller
10	Jh. Valois
11	Fredk. Stemm
12	Wm. Martin
13	Henry Dow
14	Jn. Marie Noro
15	Michel Fournier
16	L. M. Viger
17	L'Hon. James McGill
18	Alex. McKay
19	Conrad Happel
20	St. George Dupré
21	Wm. Cook
22	Amable Perrault
23	

Nos.	
24	Laurence Murphey
25	Jh. Bédard
26	Dlle. Rozalie & Benj. Papineau
27	D. Ogden par Hr. Georgen
28	Fredk. Stemm
29	Alexandre Logie
30	McTavish McGillivray & Co.
31	Jn. Molson
32	Wm. Harris
33	Jn. Blackwood
34	Ls. Lamontagne
35	Louis Lamontagne
36	L'honorable Pr. Ls. Panet.
37	Henry Pierre
38	
39	
40	Alex. Mackay
41	
42	
43	Joseph Gauvin
44	Pre. Delorme
45	Jabez. D. DeWitt
46	Michel Vincent

Nos.	
47	James McGill
48	Ls. Guy
49	Ant. Dubord dit Latourelle.
50	Wm. Ermatinger
51	Demlle. Dézéry
52	Hart Logan
53	
54	Henry Pierre
55	Mad. Perrault

Nos.	
56	Austin Cuvillier
57	D. Rousseau
58	James McGill
59	Samuel David
60	Ant. Papineau
61	Pre. Monarque, père
62	James McGill
63	

Coté Nord-Est du Chemin de communication du Faux-bourg, Ste. Marie, a la Cote de la Visitation.

Nos.	
1	D. Rousseau
2	Michel Vincent
3	Augn. & Toussaint Papineau
4	Ant. Papineau
5	Dlle. Louise Lepailleur
6	Henry Sauvage
7	Amable Devileray
8	Charles Prevost, junior
9	McTavish McGilliveray & Co.
10	Vincent Dufort
11	Stephen Sewell
12	Pierre Lukin
13	Joseph Ray
14	James Woolrich
15	Alexis Patenaude

Nos.	
16	Ls. St. Amour
17	J. Bte. Dézéry
18	J. Bte. Boutonne dt. Larochelle
19	James McDowell
20	Jh. Ls. Papineau
21	Pre. Desautel
22	Ls. Guy
23	
24	Jn. Richardson
25	Jn Delisle, père
26	James Strother
27	Pre. Monarque, père
28	Arthur Guilmor
29	Dv. Ross
30	Dv. Ross

Nos.	
31	Chs. Bousquet
32	Fredk. Stemm
33	George Clark
34	Frs. Daveluy
35	Didier Joubert
36	Jn. M. Cadieux
37	Chas. Lamontagne
38	Fredk. Gunnerman
39	Ant. Lange
40	Jn. Forsyth
41	Ed. Wm Gray
42	James Fraser
43	Jn. Bouthillier
44	James Brown
45	De. Ang. Cornud
46	Jh. Labady
47	Jn. & Ls. Noreau

Nos.	
48	Alex. Mackay
49	Jh. Roy
50	Dv. Ross.
51	Pre. Huguet Latour
52	J. Bte. Durocher
53	
54	Jn. Richardson
55	Frs. Bender
56	Jn. Gregory
57	Ignace Bertrand
58	David David
59	~~Magloire Dero~~mme S. David -
60	Michel Fournier
61	Hart Logan
62	John Gregory
63	

ET ont les dits souscripteurs demeurés d'accord, dis-je, la plus grande partie d'iceux, plusieurs s'étant retirés immédiatement après avoir tiré au sort, de nommer le dit Chemin de communication, *Chemin Papineau*, en foi de quoi plusieurs d'entre eux ont signé avec nous notaires lecture faite. Ainsi qu'il est porté en la minute, [Signé] St. George Dupré, J. Bte. Durocher, Jos. Bédard, Benjamin Beaubien, Jas. Woolrich, Chs. Prévost, N. Antoine Lange, J. M. Cadieux, Dv, Ross, Thos. Barron, N. P. avec paraphe, et Ls. Guy, N. P. avec paraphe.

Vraie Copie *Ls. GUY, N. P.*

Compte de Recette et Dépenses

POUR LE CHEMIN DE COMMUNICATION,

ENTRE

LE FAUX-BOURG STE. MARIE ET LA COTE DE LA VISITATION,

PRES MONTREAL.

RECETTE.

1810, Août, 25.	116 lots tirés au sort à £25, ou 600 francs chacun - - - - - - - - -	69600
	4 lots vendus de gré à gré, à 600*frs.* - - -	2400
	Une grange vendue - - - - -	420
	TOTAL de la Recette ancien cours - -	72420

DEPENSES.

1810,	Premier chapitre de dépenses pour l'achat de la terre, &c.				Capital.		
8bre. 3—	Payé à John Pickle, junior - - - - -				£302	9	6
1811 Janv. 7.	Payé à ditto - - - - -			Intérest.	400	0	0
Févr. 18.	Payé à ditto - - - - -	£31	17	½	83	4	9½
1813, Aoust 23.	Payé à Marie-Anne et à André Monarque - - - - - - -	56	8	5	214	5	8½
1814, Juillet 18.	Payé à Pierre Monarque père - - - - -				500	0	0
fesant en tout pour l'achat de la terre, d'intérest		£88	5	5½	1500	0	0
	Valant en tout ancien cours - - - -				£38118	11	0

Second Chapitre de Depenses.

POUR COMMISSION, FRAIS D'ARPENTAGE ET DIVISION DES LOTS.

Commisison sur 72420 *frs.* à 5 pr. ct. - - - - - - - -	3621	0	0
Payé à Mtre. Etienne Guy, arpenteur, pour fixer les lignes de chaque côté de la terre - - - - - - - - - -	228	0	0
A Mtre. Louis Guy pour avoir divisé les lots, nivelé le le chemin, vacquer à la souscription, surveiller les travaux et recouvrement d'argent - - - - - - - - - -	2400	0	0
	6249	0	0

Troisieme Chapitre de Dépenses.

POUR LES DENIERS EMPLOYE'S A L'OUVERTURE DU CHEMIN.

1810, du 2e. May au 8 d'Octobre.	
Payé a J. Bte. Allard	60
A Sauvage pour une charue	72
Trente brasses de cables	56
Quatre pelles	6
A Colenyer	18
25 *lb.* de cable à 2frs.	50
6 pelles quarrées trente neuf livres	39
A Frs. Lapointe pour cloture	8
Achat de divers outils	589
	898

Montant ci contre	898	
A Jos. Labadie	212	16
A J. Marie Noro forgeron	243	10
A Mr. Brown	80	8
A Pierre Peron	13	12
Pierre Leduc	3	
Antoine Richaud	4	10
A Obrien une paire de traits	6	
Deux cages de pin	66	
At. Perrault façon d'un pont	216	
Raccommodage de soc	11	
	1754	16

Montant de l'autre part		1754
A Desautels, achat et racommodages d'outils		554
14 pièces de pin		84
A James Fraser 3 beches		18
Sciage de 336 pieds de bois		20
A Sanscartier		21
A Desautels racommodages d'Outils		73
A Frs. Bruard		90
A Joseph Brousseau		80
A Ant. Frappier		86
Pierre Perrault et sa voiture		387
Joseph Perrault ditto		232
Alexis Gour		305
A Louis Sauvage		96
Jos. Turcot		297
Pascal Maosolet		129
Joseph Richard		168
Joseph Ducharme		372
Michel Fresue		374
Jacques Beaulieu		192
Joseph Trepanier		141
Joseph Goulet		133
Felix desormier		163
Gabriel Emond		133
Benjamin St. Onge		100
J. B. Imbault		457
Pierre Dubé		368
Ardouin Baril		242
Joseph Tessier		406
Louis Goulet		368
Joseph Martin		399
Jean Louis Rousse		266
Frs Adrien Lamoureux		66
A Pr. Sauvage et sa voiture		854
		9436 13

16	*Montant ci contre*	9436	13
8	Louis Perrault	48	6
	Pierre Tellier	49	4
	Louis Payet	163	4
	Michel Lapointe	12	
8	Pierre Lavoye	81	
	Jacques Touin	72	
	A Pierre Desautel conducteur et deux voitures,	1554	
	Picard dit Desfossés	20	
8	Joseph Reche	90	
14	Jean Deschaussé	10	
16	Joseph Labadie, pension et nourriture des hommes	3012	19
	Louis Dalcourt	12	
	Joseph Graveline	204	
6	Chas. Lacroix	468	
12	Pierre Lavoye	39	
11		15272	6
8			

1011, du 3e. Juillet au 16e Nov.

10	Payé à Bazile Pilon	26	5
8	A Frs. Roy	57	10
8	A Joseph Giboulou	110	5
8	A Batiste Beloin	328	10
	A Louis Dufresne	302	10
	A J. B. Hogue fils	140	
8	Charles Chalû	382	15
	Frs. Hogue père	49	
	Guillame Roy	131	5
16	Pierre Godon	139	15
8	Jacques Baulé	134	15
	Pierre Gaudon fils	147	
	Alexis Mandeville	118	10
		2068	

Montant de l'autre part	2068		*Montant ci contre*	4719	7
Toussain Laplante	63	5	Michel Desroches	36	15
Joseph Hogue	7		Pierre Goguet	39	
A. Monnet	38	10	Frs. Limoges	23	5
Chalû fils	10	10	Jean Racette	15	
Pierre Roy	166	5	Joseph Desjardins	6	15
J. Bte. Foisy	192	10	Antoine Roture	3	15
G. Versaille	238		Frs. Viau	9	
Louis Poirier	239	15	Louis Jetté fils	3	15
Pierre Picot	73	10	Louis Montreuille	18	15
Joseph Martin	80	10	Louis Gagnon	24	
Joseph Laplante	203		Louis Deguire	45	
J. B. Farel	228	15	Paul Lauson	35	5
Frs. Lajeunesse	229	5	Ls. Locas	9	
Pierre Monnet	134	15	Joseph Téxier	3	
Pierre Despatis	129	10	Pierre Monnet	40	10
M. Sirre	206	10	Pierre Corbeille	9	
J. Bte. Jobinville	84		Frs. Coutois	12	15
Michel Étier	26	5	Joseph Evoux	12	
Chamberland	78	15	J. Bte. Beloüin	19	10
Pierre Monnet	41	10	Étienne Lescadre	13	11
G. Foisy	31	10	Pierre Droinville	9	15
J. Bte. Bedouin	21		Joseph Hogue	32	5
Jacques Roy	12	5	Pierre Chartrand	42	15
Versaille	5	5	Frs. Nantel	24	
St. Onge	6	12	Joseph Boisclaire	3	
Michel Graveline	15		Charles Rochon	22	10
Nicholas Senet	18	15	Bte. Versailles	9	15
Pierre Hogue	25	10	J. G. Versailles	12	
J. Bte. Desourdis	3		Augustin Pichet	3	
Augustin Labranche	5	5	Jos. Landreville	9	
T. Pelletier	24	15	Chas. Chalu	51	
Hyacinthe Minville	10	10	Pierre Maheu	10	10
	4719	7		5328	8

Montant de l'autre part	5328	8
Amable Baudry	1	10
Joseph Leblanc	18	
J. Bte. Graveline	3	
Gabriel Vervet	15	15
Louis Jetté	14	5
Desjardins	4	10
J. Charbonneau	15	15
Alexis Richer		15
Frs. Cusson	14	
Pierre Fortin	51	12
Sulpice Cusson	7	
Couvret	42	
Pichet	21	17
Benony Lepine	18	7
François Couvret	24	10
François Aubé	83	2
T. Savard	45	10
Louis St. Jean	25	7
Chamberland	76	2
J. Veine	141	12
Joseph Desroches	63	17
J. B. Versailles fils	111	2
	6127	16

Montant ci contre	6127	16
Châlu fils	123	7
Jetté	100	12
Goulais	28	17
Hogue	22	15
Charles Picot	29	15
Toussaint Majot	25	7
François Chevalier	12	5
Louis Lajeunesse fils	93	12
Jean Baptiste Serre père	21	
Jean Baptiste Serre fils	15	
Landreville	30	12
Paul Desroches	22	15
Charles Roture	52	10
Charles Morin	10	10
J. Versailles fils	8	15
Maurice Veine	74	7
Jean Baptiste Frichet	10	10
Joseph Baulé	31	10
A Desautels, conducteur	367	10
A ditto son cheval et harnois	181	5
	7390	10

1816 | Payé à Hasting & Handley pour travaux au chemin 5520 *frs.*

1817 | Frais d'impression des présentes - - - - - - - - - - 150

RECAPITULATION.

Dépense, 1er. Chapitre	38118*frs.*	11*s.*
2d. Chapitre - - -	6249	
3e. Chapitre, dépenses en 1810	15272	6
Dépenses en 1811 -	7390	
Dépenses en 1816 - -	5520	
	72549	17
Ballance ci contre - - -	129	17
Frais d'impression - - -		

Recette	72420*frs.*	
Ballance due	129	17
	72549	17

Reste à vendre 6 emplacements *Mémoire.*
Erreurs exceptées.

Jos. Papineau, Not.

LEVISTICUM.